

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 26 janvier 2023

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 59 122.87 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 3 032.79 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport des permis émis

Présentation du rapport des permis émis pour janvier 2023, aucun permis n'a été émis pour janvier.

2023-RAG-6637

OFFRE DE SERVICES D'ÉQUIPE LAURENCE POUR LES TRAVAUX À FAIRE CH. PARC INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT QUE des travaux urgent sont à faire dans le chemin du Parc Industriel;

CONSIDÉRANT QUE nous avons encore un gros montant de disponible dans le TECQ 2019-2023;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu d'accepter l'offre de la firme d'ingénieur Équipe Laurence incluant la prise de données, la préparation de l'appel d'offres et la surveillance des travaux pour un total de 18 985 \$ plus taxes applicables

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Offre pour objets promotionnels

La directrice présente au conseil une offre pour des objets promotionnels au nom de la municipalité. Le conseil n'est pas intéressé pour l'instant.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande de don de l'école St-Boniface

La directrice présente au conseil une demande de don de l'école St-Boniface. Celle-ci récolte des fonds afin de démarrer le volet 2 du projet écoresponsable (jardin intérieur hydroponique). Les fonds amassés serviraient à faire l'achat d'appareils pour la cuisine afin que les élèves puissent cuisiner. Comme la municipalité a déjà donné de gros dons dans les deux dernières années, le conseil n'accorde pas de montant monétaire pour le projet, mais propose plutôt aux élèves de venir faire la cuisine dans notre cuisine agroalimentaire où tous les appareils nécessaires et l'espace y est. De cette façon, les achats seraient beaucoup moins élevés pour l'école et ils pourraient garder les autres dons pour les fournitures dont ils auront besoin.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Offre pour un terminal pour paiement Interac

La directrice présente au conseil une offre pour un terminal pour les paiements Interac et par cartes de crédit. Comme le montant d'achat est très élevé et que la demande est très minime, le conseil préfère continuer sans. Les citoyens ont toujours l'option de payer par chèque, argent comptant, virement bancaire et virement Interac.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Statistiques de la bibliothèque pour novembre et décembre 2022

La directrice générale présente au conseil les statistiques de la bibliothèque pour les mois de novembre et décembre 2022.

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

Avis de motion est donné par le conseiller Nyx Pilon du dépôt du projet de règlement #208 – Règlement relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire de la municipalité de Bois-Franc.

2023-RAG-6638

PROTOCOLE D'ENTENTE – PROJET PRIMADA

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu l'approbation finale du ministre le 3 octobre 2022;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette approbation, nous recevrons sous peu le protocole d'entente à signer;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu d'autoriser la mairesse Julie Jolivette à signer le protocole d'entente PRIMADA et à signer tous documents relatifs à ce projet.

Adoptée.

2023-RAG-6639

DEMANDE POUR COURS DE POUND

CONSIDÉRANT QUE la municipalité tient à offrir aux citoyens un moyen facile et peu coûteux de bouger;

CONSIDÉRANT QUE nous avons déjà des cours de Karaté pour les enfants les mercredis et parfois de Zumba;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande pour des cours de Pound (cours d'aérobic utilisant des battons de drum);

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu de laisser la salle gratuitement à Mme Émilie Lortie les mardis pour une période d'une heure afin que celle-ci puisse offrir les cours de Pound dans la municipalité de Bois-Franc.

Adoptée.

2023-RAG-6640

UTILISATION DU TERRAIN DU DÉPOTOIR

CONSIDÉRANT QUE selon les normes environnementales, le terrain est contaminé et que dans un tel cas, le terrain ne peut servir pour

de l'entreposage, de la coupe de bois ou tout autres travaux connexes;

CONSIDÉRANT QUE suite à la prise de renseignements auprès du Ministère de l'Environnement, ceux-ci nous conseillent fortement de ne pas donner d'accès à ce terrain, car la terre est contaminée et nous serions responsable si quelqu'un tombait malade dû à de la terre contaminée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité donnait l'autorisation à des citoyens pour que ceux-ci utilisent le terrain afin de faire leur bois de poêle;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu d'avertir les utilisateurs qu'à l'avenir, le terrain ne sera plus accessible sous aucun prétexte et que ceux qui l'utilisent présentement seront avertis qu'ils doivent sortir tout ce qui leur appartient et nettoyer le terrain de tous débris afin de le remettre dans l'état où ils l'ont pris au départ.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

PFM - MADA

La conseillère Michelle Payette fait un résumé de la première rencontre qu'elle a eu avec les membres du comité.

2023-RAG-6641

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La conseillère Suzanne Guilbault propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

Philippe St-Jacques, maire
suppléant

Annie Pelletier, directrice générale